



Délit de faciès : que faire ?

Par **tribouillois**, le **22/09/2009 à 04:39**

Bonjour,rnrnJe pense sincèrement être victime d'un délit de faciès de la par d'un recruteur et j'aimerais savoir ce que je peux faire pour me défendre et ce que risque cette personne.rnrnMerci de me répondre rapidement.

Par **Tisuisse**, le **22/09/2009 à 07:41**

Bonjour,rnrnQu'est-ce qui vous fait penser que vous êtes victime d'un délit de faciès ? Il faudrait pouvoir étayer votre intime conviction par des preuves réelles et tangibles. Le pouvez-vous ?

Par **Loto**, le **22/09/2009 à 23:00**

BonjourrnCe genre de choses sont malheureusement très dure voire quasi-impossibles à prouver.